

Règlement d'ordre intérieur

Le présent Règlement d'ordre intérieur (ci-après « ROI ») définit les conditions d'accès et de participation à l'offre de jeux de casinos et de jeux de hasard de la SA GAMBLING MANAGEMENT (ci-après « GM »).

Il contient des informations juridiques importantes relatives à l'accès et à la participation à l'offre de jeux de casinos et de jeux de hasard de GM. Nous vous invitons à les lire attentivement.

1. Définitions

- Circus Casino ou « GM » : désigne la SA GAMBLING MANAGEMENT qui est inscrite à la BCE sous le n° 0859984677 ; son siège social est établi rue des Guillemins 129 à 4000 LIEGE ; le siège d'exploitation est établi Avenue Baron de Moreau, 1 à 5000 NAMUR.

GM est titulaire de la licence d'exploitation n° A20635 délivrée le par la Commission des jeux de hasard.
- Commission des jeux de hasard ou « CJH » : désigne l'organisme d'avis, de décision et de contrôle en matière de jeux de hasard qui a délivré la licence d'exploitation de GM et dont le siège est établi Cantersteen 47 à 1000 Bruxelles (www.gamingcommission.be).
- Loi : désigne la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, ses arrêtés d'exécution ainsi que toute directive ou recommandation de la CJH.
- Politique de confidentialité : désigne les règles applicables au traitement par GM des données à caractère personnel de ses clients ; elle est disponible à l'accueil du GM et ici : www.circuscasinoresort.com/privacypolicy-casino/

2. Champ d'application – opposabilité

2.1. Champ d'application. Le ROI définit les conditions d'accès à l'établissement du GM et les conditions de participation à l'offre de jeux de casino et de jeux de hasard de GM au sein de l'établissement de GM.

Les règles relatives au traitement par GM des données à caractère personnel de ses clients sont définies dans la [Politique de confidentialité](#), qui fait partie intégrante du ROI. Elle est disponible à l'accueil du GM ainsi qu'ici : www.circuscasinoresort.com/privacypolicy-casino/

L'accès et la participation aux jeux de casinos et jeux de hasard en ligne exploités par GM par le biais de la licence A+20635 sur le site www.circus.be ne sont pas régis par le ROI ; les règles y relatives sont disponibles en ligne sur chacun des sites précités.

- 2.2. Opposabilité.** L'accès à l'établissement du GM et la participation à l'offre de jeux de casino et jeux de hasard de GM est réservée aux clients qui se sont préalablement inscrits à l'accueil du GM, soit au guichet, soit par le biais du module d'inscription mis à disposition par GM à cet effet.

En accédant à l'établissement du GM et en s'inscrivant à l'accueil du GM, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance du ROI et de la Politique de confidentialité de GM et s'engage à les respecter sans réserve.

3. L'accès à l'établissement du GM

3.1. Age. L'accès au GM est interdit aux personnes âgées de moins de 21 ans.

3.2. Interdits de jeux et professions réglementées. L'accès au GM est interdit aux magistrats, notaires, huissiers de justice ainsi qu'aux membres des services de police en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

Il en va de même pour tout client interdit de jeux sur demande ou par décision de la CJH.

3.3. Documents d'identité. GM est tenu de solliciter de tout client, lors de son inscription, qu'il fournisse un document d'identité valable, contenant les nom, prénom, date de naissance et une photo récente du client. Le document doit être en ordre de validité et émaner d'une autorité compétente pour délivrer ledit document.

3.4. Sécurité. Le port d'armes à feu et d'armes dites « blanche » est strictement interdit, même sous le bénéfice d'une licence. De même, l'accès aux personnes en état d'ébriété ou sous l'influence de substances illicites, telles que, notamment, des stupéfiants, est interdit.

3.5. Code vestimentaire. Une tenue de ville correcte est exigée. Dans le respect d'autrui et aux fins de permettre à GM de contrôler le respect de la Loi et du ROI et d'assurer la sécurité de l'établissement et de ses clients, GM se réserve notamment le droit de refuser l'accès aux clients, même déjà inscrits, portant un shorts au-dessus du genou, des survêtements de sport, des t-shirts sans manche, ou tous éléments cachant tout ou partie du visage, des masques, des capuches, chapeaux, casquettes, les lunettes de soleil, etc.

Par identité de motifs, GM se réserve le droit d'imposer l'usage payant d'un vestiaire pour les manteaux, les vestes volumineuses, les serviettes, paquets, valises, sac à dos et casques de moto.

3.6. Boissons et denrées alimentaires. GM interdit l'accès à l'établissement en présence de boissons ou de denrées alimentaires.

3.7. Contrôle. GM est tenue de vérifier le respect des conditions d'accès prévues par la Loi et le ROI lors de l'inscription et de chaque visite des clients. En cas de fraude ou de non-respect par le client des conditions d'accès à l'établissement du GM définies par la Loi ou le ROI, le GM se réserve le droit de i) refuser au client l'accès à l'établissement du GM ; et ii) porter les faits à la connaissance de la CJH et iii) le cas échéant, déposer plainte auprès des autorités judiciaires. Toute suspicion de faux ou d'usage de faux documents fera l'objet d'une plainte en mains des autorités judiciaires et sera dénoncée à la CJH.

4. La participation à l'offre de jeux de casinos et de jeux de hasard de GM

4.1. L'offre de jeux du GM.

- a. **Métrologie et fonctionnement des machines.** Toutes les machines du GM ont été certifiées par le service métrologie de la C.J.H. et sont conformes à la loi de mai 1999 sur les jeux de hasard. Leur exploitation a été autorisée et est contrôlée par la C.J.H. En cas de litiges, et sans préjudice de l'article 6 du ROI, seul le remboursement des mises sera accordé, à l'exclusion de toute indemnité à raison de la perte d'une chance et ce après vérification par le personnel de GM de l'absence de dysfonctionnement. Si le service technique n'est pas en mesure de confirmer l'éventuelle défaillance de l'appareil, aucun remboursement ne sera effectué.

- b. **Jeu responsable.** GM applique les consignes les plus strictes en matière de jeu responsable et de prévention d'addiction au jeu. GM invite le joueur à jouer de façon modérée. Le joueur est informé que l'augmentation des durées ou des fréquences de jeu peut susciter chez certaines personnes un état de dépendance ou entraîner une certaine fragilité psychique. Le joueur doit savoir que l'addiction consiste en une pratique inadaptée, persistante et répétée du jeu. Le plaisir de jouer se transforme en un besoin impérieux de jouer et ce au détriment des conséquences redoutables pour le joueur et son entourage.
- c. **Conditions d'utilisation des jeux.**
 - i) GM interdit l'octroi aux clients de toute forme de bonus, cadeau et gratification qui ne sont pas strictement comprises dans la redistribution normale du jeu et/ou sont dépendantes d'une action du client autre que sa participation au jeu.
 - ii) GM autorise en outre :
 - La réservation de places assises aux tables de jeux et aux machines à sous aux clients pendant leur session de jeux, sans préjudice de l'article 4.2.b)v) du ROI ;
 - Afin de respecter la législation sur la perte horaire par console, il est seulement autorisé de jouer sur un maximum d'une console à la fois par multi-joueurs ;
 - Les mises sur parole sont interdites et seront systématiquement refusées après le lancé de boule.

4.2. Obligations des clients.

- a. Les clients s'obligent :
 - i) A ne poser aucun acte contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et, au-delà, à adopter une attitude correcte et décente envers les autres clients et les membres du personnel du GM ; sont par conséquent et notamment interdits toute consommation de substances illicites, tout comportement physique ou verbal agressif, grossier ou provocateur à l'égard d'autres clients ou de membres du personnel du GM ou des machines du GM, de dormir au sein de l'établissement, de mettre ses pieds sur les machines ou tout autre mobilier de l'établissement, ou tout autre comportement susceptible de dégrader ou endommager les machines ou tout autre mobilier de l'Etablissement.
 - ii) A respecter, aux tables de jeux, les mises minimales et maximales établies par le GM, qui se réserve le droit discrétionnaire de ne pas payer les mises excédentaires ;
 - iii) A respecter le confort des autres clients et, notamment, à s'abstenir de rester à une proximité telle des derrière ou à côté des clients joueurs afin de ne pas les importuner ;
 - iv) A ne fumer que dans les lieux réservés à cet effet par le GM, qui met à la disposition des clients des espaces fumeurs dédiés ;
 - v) A respecter les mesures sanitaires en vigueur au sein de l'établissement.
- b. Les clients s'interdisent :
 - i) De consentir à d'autres clients toute forme de prêt ou de crédit, de conclure avec eux une transaction, de quelle que nature que ce soit, et quelle qu'en soit la contrepartie, en vue de participer à un jeu, de payer une mise ou une perte, un crédit ou une avance ;
 - ii) D'utiliser la fonction « carte de crédit » de tout moyen de paiement ;
 - iii) De solliciter aucun client ou membre du personnel de GM afin qu'il consente une libéralité ou un prêt, de quelle que nature que ce soit, et quelle qu'en soit la contrepartie, financière ou autre.
 - iv) De quitter l'établissement avec des jetons ou des plaques de valeurs. Le paiement des jetons et des plaques de valeurs est donc susceptible d'être refusé si ceux-ci sont présentés à l'encaissement après avoir été sortis de l'établissement ;
 - v) D'initier ou participer à aucun jeu en association ;
 - vi) De réserver pour son compte ou le compte d'autre client une machine. GM tolère par contre que le client s'absente momentanément de la machine de jeu pour opérer un retrait d'argent, déplacer son véhicule ou accéder à la cabine fumeur, et ce i) moyennant le respect de la procédure de réservation mise à disposition par l'intermédiaire de la carte du Player Loyalty et ii) durant le délai de réservation prévu par ladite carte.

5. Sécurité et surveillance au sein de l'établissement du GM

5.1. Surveillance. L'établissement du GM est équipé d'un système de vidéo surveillance afin d'assurer la sécurité des clients et de son personnel ainsi que le bon fonctionnement des machines de jeux de casino et de jeux de hasard. Les modalités et finalités de traitement des images sont régies par la Politique de confidentialité. Lesdites caméras sont en outre annoncées au moyen d'un pictogramme et déclarées auprès des services de police.

5.2. Usage d'appareils électroniques. Tous les appareils électroniques, en ce compris les téléphones, appareils photos et autres appareils multimédias sont strictement interdits à proximité des tables de jeux.

En outre, il n'est pas autorisé de procéder à quelque enregistrement que ce soit, en ce compris des photos ou vidéos ou enregistrements audios au sein de l'établissement du GM, sauf accord préalable de GM et dans le respect des droits des tiers, en ce compris ceux du personnel de GM.

5.3. Usage du wi-fi. GM met gratuitement à disposition une connexion wifi ; GM conserve le droit discrétionnaire de paramétrer les conditions d'accès et d'utilisation de celle-ci. En outre, sans préjudice de l'article 4.2 du ROI, les clients s'obligent à s'abstenir de tout usage qui soit de nature à i) mettre en péril la sécurité de l'établissement du GM, en ce compris celle de son infrastructure informatique ; ii) s'abstenir de télécharger tout fichier dont la sécurité n'est pas garantie et/ou dont le volume est de nature à perturber le bon fonctionnement de la connexion ; iii) respecter la loi en s'interdisant d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations, provenant ou non d'une mise en ligne sur le réseau Internet mais considérés comme illégaux par les textes ou les tribunaux tels, les informations, messages, textes, images ou vidéos ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité de qui que ce soit ; et iv) à respecter les termes et conditions de la WIFI policy mise en place par GM.

6. Responsabilités

6.1. Responsabilité du client. Le client demeure seul responsable de leurs biens et effets personnels durant leur visite au sein de l'établissement du GM. Par conséquent, GM décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou détérioration de tout bien ou effet personnel des clients, en ce compris ceux qui sont déposés par les clients aux vestiaires.

Le client tiendra indemne GM et les tiers pour tout dommage direct ou indirect, de quelle que nature que ce soit, que le GM ou les tiers viendraient à subir en cas de non-respect de la Loi, du ROI ou, plus généralement, de toute faute que le client viendrait à commettre pendant sa visite au GM. Tel sera notamment le cas en cas de dégradation volontaire occasionnée sur les appareils ou l'infrastructure de l'établissement, dont les réparations seront, sans préjudice de l'article 7, prises en charge par le client.

L'accès et l'utilisation du wifi mis à disposition par le GM s'effectue aux risques et périls du client, qui déclare être informé qu'ils peuvent être soumis à d'autres conditions d'utilisation ou à d'autres dispositions en matière de jeux de hasard ou de protection de la vie privée et, de manière générale, à d'autres règles que celles qui sont applicables à la participation à l'offre de jeux de casino et jeux de hasard de GM. Le client accepte en outre que le téléchargement de fichiers et plus généralement de contenus, ainsi que l'utilisation et le partage de ceux-ci auprès de tiers se font sous sa propre responsabilité ; il demeure donc seul responsable des éventuels dommages causés à son smartphone et de la perte éventuelle de toute donnée qui résulterait du téléchargement, du partage ou de l'utilisation de ces fichiers.

6.2. Responsabilité du GM. Sauf faute lourde ou intentionnelle, GM n'est pas responsable des dommages directs et indirects, incluant notamment les pertes de chance, de profits, d'image, d'économies escomptées causés au client du fait de sa participation à l'offre de jeux de casinos et de jeux de hasard de GM, dus i) à l'inaccessibilité ou à une panne d'une table de jeux ou d'une machine à sous, pour quelle que cause que ce soit, ii) à la survenance d'un cas de force majeure ainsi que iii) à défaut non-imputable au GM ou rendant la table de jeux ou la machine à sous impropre à l'usage auquel elle est destinée, tel qu'un virus ou un acte malveillant d'un tiers.

Sauf faute lourde ou intentionnelle, GM décline en outre toute responsabilité en cas de dommages matériels ou corporels subis par le client lors de sa visite de l'établissement, tels que les dommages qu'il viendrait à subir du fait des autres clients ou à l'occasion d'une chute, notamment.

En tout état de cause, si la responsabilité de GM devait être reconnue, quel qu'en soit le motif ou le fondement, pour tout dommage ou inconvénient, de quelque nature qu'il soit, direct ou indirect, prévisible ou imprévisible, comprenant notamment les dommages consécutifs à une assuétude aux jeux (soins médicaux, perte d'emploi, frais d'hospitalisation etc.), le montant maximum des indemnités auquel GM pourrait être tenu responsable sera limité toutes causes et tous dommages confondus au plus faible des deux montants suivants : la mise du client ou une somme forfaitaire de 250 euros.

7. **Sanctions.** Sans préjudice de l'article 6 du ROI, en cas de non-respect de la Loi ou du ROI par le client, GM se réserve le droit de l'exclure, de manière définitive ou temporaire. Les clients exclus ne seront autorisés à se réinscrire que moyennant accord préalable de la direction de GM.

En outre, GM se réserve le droit de porter à la connaissance de la CJH et des autorités judiciaires, toute infraction pénale ou suspicion d'infractions pénales dont elle aurait connaissance et qui auraient été commises durant la visite de l'établissement du GM par le client.

8. **Divers.**

- 8.1. **Droit applicable – litiges.** Le présent ROI est soumis au droit belge. Tous litiges relatifs à la formation, l'interprétation et l'exécution du ROI sera soumis exclusivement à la compétence du Tribunal de l'Entreprise de Liège, division de Liège.

- 8.2. **Nullité partielle.** Si l'une des clauses du ROI est déclarée nulle en application d'une Loi ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elle sera réputée non écrite, les autres clauses conservant néanmoins tous leurs effets et leur portée. Les Parties pourront d'un commun accord convenir de remplacer la ou les stipulations annulées par voie d'avenant. Les Parties s'engagent à remplacer la clause invalidée par une autre disposition qui permettra de rencontrer les objectifs communs initiaux des Parties.

- 8.3. **Non renonciation.** Le fait pour GM de ne pas exiger du client la stricte application d'une clause du ROI ou de ne pas se prévaloir d'un droit qui figure dans le ROI, ne pourra jamais être interprété comme la renonciation par GM s'en prévaloir, ni comme un abandon de ses droits, et GM pourra à tout moment exiger du client la stricte et complète application du ROI.

- 8.4. **Communication électronique – Force probante.** Le client déclare et accepte que le présent ROI est fondé sur le consentement du Client quant à son contenu, tel que décrit dans le processus de consentement définit à l'article 2 du ROI et est réputé être conclu conformément aux exigences de l'Art. XII. 15 et s. du Code de droit économique belge, de l'Art. 3.10 et l'Art 3.12 du Règlement UE n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil de l'UE du 23 juillet 2014 et de l'Art. 8.1 et Art. 8.12 de la section 8 du Code civil belge. En outre, la Salle de jeux et le client conviennent de l'opposabilité et de la valeur probante de tout courrier électronique échangé entre eux via un logiciel de messagerie, pour autant que ce courrier soit composé d'une série de signes intelligibles et accessibles, comme requis par les dispositions légales précitées. Les parties renoncent à discuter de la valeur probante d'un courrier électronique qui ne met pas en œuvre une signature électronique avancée au sens de l'Art. 26 du Règlement européen n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil de l'UE du 23 juillet 2014.

- 8.5. **Mise à jour.** GM se réserve le droit de modifier le ROI. Toutefois, toute modification n'entrera en vigueur qu'à compter de la prochaine visite par le Client. Toute mise à jour sera portée à l'attention du client par l'intermédiaire du module de gestion des accès au GM disponible à l'accueil.

9. **Contact**

GM est disponible pour répondre à toutes questions :

- Via la rubrique contact du site www.circuscasinoresort.com/casino ;
- Par email à l'adresse de courriel info@casinoresortnamur.be
- Par téléphone en composant le +3281649220.